

Vesoul, le 10 juillet 2026

**La directrice générale de l'agence régionale de santé
Bourgogne – Franche-Comté**

à

**Monsieur le Directeur
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Département Évaluation environnementale
21 boulevard Voltaire – CS 27912
21079 DIJON Cedex**

**Direction de la santé publique
Service prévention, santé, environnement**

Affaire suivie par : Patrick SARRAZIN
Courriel : ars-bfc-dsp-se-70@ars.sante.fr

**Objet : Demande d'examen au cas-par-cas concernant le projet d'implantation d'une carrière à
Réf : 2026_170**

Par courriel du 28 mai 2026, vous sollicitez l'avis des services de l'ARS sur le projet cité en objet présenté par la société POISSENOT TP.

Le projet concerne une demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de roches massives calcaires sur une superficie totale de 7,74 hectares. Cette nouvelle carrière a pour objectif de prendre le relais de l'activité de la carrière de Vauconcourt-Nervezain, dont l'exploitation est amenée à cesser, afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement de la SAS Poissenot.

Eau potable

Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine.

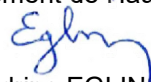
Une opération de traçage a été réalisée en amont de la demande des services instructeurs le 5 décembre 2024 à 11h00. Celle-ci a constitué en l'injection de 6 kg de fluorescéine accompagné d'un volume de pousse de 6 m³. Une restitution est observé au niveau de la commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin au sud-est de l'injection hors des zones de captages.

Sites et sols pollués

La zone de projet ne se situe pas sur un ancien site et sols pollués selon la cartographie Géorisques.

Au vu des éléments du dossier, ce projet ne nécessite **pas la réalisation d'une évaluation environnementale** au titre des enjeux sanitaires.

Pour la directrice générale,
La responsable de l'unité territoriale santé-
environnement de Haute-Saône,



Sandrine EGLINGER